

GARANTIE LIMITÉE DE CANON SUR LES PROJECTEURS ET LES LAMPES

Pour les États-Unis et le Canada seulement

Canon U. S. A. Inc. et Canon Canada Inc. (collectivement « Canon ») garantissent à l'acheteur d'origine et final que ce projecteur Canon (le « Produit »), s'il est acheté et utilisé aux États-Unis ou au Canada, est exempt de défauts de fabrication et de matériaux en usage et service normaux pour une période de trois (3) ans à compter de la date de l'achat d'origine, exception faite de la Lampe contenue dans le Produit (la « Lampe »). Canon garantit à l'acheteur d'origine et final que la Lampe, si elle est achetée et utilisée aux États-Unis ou au Canada, est exempte de défauts de fabrication et de matériaux en usage et service normaux pour une période de cent vingt (120) jours à compter de la date de l'achat d'origine du Produit. Le Produit et la Lampe sont désignés collectivement dans la présente garantie limitée sous le nom d'« équipement ». Au cours de la période de garantie du Produit, si le Produit est retourné à un atelier de réparation de Canon et se révèle défectueux à l'examen, Canon pourra choisir de (a) le réparer sans frais en utilisant des pièces nouvelles, remises à neuf, réparées et/ou recyclées ; (b) l'échanger sans frais contre un nouveau Produit ou (c) l'échanger sans frais contre un Produit rémis à neuf, selon le jugement de l'atelier de réparation de Canon. Au cours de la période de garantie de la Lampe, Canon pourra choisir d'échanger sans frais une Lampe défectueuse contre une nouvelle Lampe. Sauf mention contraire contenue dans les présentes, la présente garantie ne couvre pas les consommables pour lesquelles il n'y a pas de garantie ou de remplacement possible. L'échange ou le remplacement couvert par la garantie ne prolonge pas les périodes de garantie d'origine de l'Équipement.

En cas de retour de l'Équipement pour un entretien couvert par la garantie, les frais d'expédition doivent être prépayés et l'Équipement doit être expédié dans son carton ou sa boîte d'origine ou l'équivalent. Un acte de vente ou une autre preuve d'achat ainsi qu'une description du problème doivent être joints au produit.

La présente garantie limitée ne s'appliquera qu'à l'Équipement qui est utilisé avec des ordinateurs, des périphériques et des logiciels compatibles. Canon n'aura aucune responsabilité à l'égard de tels articles autres que les périphériques compatibles de marque Canon couverts par une garantie distincte (la « garantie distincte »). LES ORDINATEURS, LES PÉRIPHÉRIQUES ET LES LOGICIELS QUI NE SONT PAS DE MARQUE CANON ET QUI PEUVENT ÊTRE DISTRIBUÉS AVEC LE PRODUIT SONT VENDUS « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE DE CANON QUELLE QU'ELLE SOIT, ENTRE AUTRES SANS AUCUNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. La seule garantie qui s'applique s'il y a lieu à de tels articles qui ne sont pas de marque Canon est donnée par le fabricant ou le producteur de l'article.

LA PRÉSENTE GARANTIE SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES, DÉCLARATIONS ET CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES LES GARANTIES, DÉCLARATIONS ET CONDITIONS IMPLICITES CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, RELATIVEMENT À L'UTILISATION OU AU RENDEMENT DE L'ÉQUIPEMENT. AUCUNE AUTRE GARANTIE, DÉCLARATION OU CONDITION EXPLICITE OU GARANTIE, SAUF CELLE QUE MENTIONNÉE CI-DESSUS, DONNÉE PAR QUELQUE PERSONNE, ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DE L'ÉQUIPEMENT NE LIERA CANON. AUCUNE GARANTIE N'EST DONNÉE À L'ÉGARD DE QUELQUE ÉQUIPEMENT USAGÉ.

La présente garantie limitée sera nulle et non avenue si l'Équipement est endommagé suite à (a) des mauvais traitements, de la négligence, une manipulation inappropriée, une modification, une fluctuation du courant électrique ou un accident, (b) un usage inapproprié, y compris le fait de ne pas suivre les instructions d'utilisation ou d'entretien ou de ne pas respecter les conditions environnementales prescrites dans le manuel d'instructions ou toute autre documentation de Canon, (c) une installation ou une réparation faite par quelqu'un d'autre que les représentants de l'entretien autorisés qualifiés par Canon qui agissent conformément aux bulletins de service de Canon, (d) l'utilisation de fournitures ou de pièces (autres que celles qui sont distribuées par Canon) qui endommagent l'Équipement ou entraînent des visites d'entretien anormalement fréquentes ou des problèmes de service ou (e) l'utilisation de l'Équipement avec des ordinateurs, des périphériques ou des logiciels non compatibles, y compris l'utilisation de l'Équipement dans toute configuration du système non recommandée dans quelque manuel distribué avec l'Équipement. La présente garantie ne s'applique pas non plus i) à tout Équipement sur lequel les marques d'identification ou les numéros de série d'origine ont été abîmés, enlevés ou altérés, ii) au réglage des commandes utilisées par le client tel qu'expliqués dans le manuel d'instructions, iii) à tout équipement d'interface externe, iv) au bâti ou aux pièces cosmétiques, aux boutons ou à l'entretien de routine, ou v) au déballage, à la configuration, à l'installation ou à l'enlèvement de l'Équipement à des fins de réparation ou à la réinstallation de l'Équipement après réparation.

TOUT LOGICIEL SYSTÈME (QU'IL SOIT INSTALLÉ SUR L'ÉQUIPEMENT À L'USINE, CONTENU DANS LES SUPPORTS DE LOGICIEL INCLUS AVEC L'ÉQUIPEMENT OU QUI L'ACCOMPAGNE OU TÉLÉDÉCHARGÉ DU SITE WEB DE CANON) ET TOUT LOGICIEL UTILITAIRE DISTRIBUÉ AVEC OU POUR L'ÉQUIPEMENT EST VENDU « EN L'ÉTAT » ET SANS GARANTIE DE LA PART DE CANON. LA SEULE GARANTIE QUI S'APPLIQUE À UN TEL LOGICIEL EST CONTENUE DANS L'ENTENTE DE LICENCE DU FABRICANT DU LOGICIEL DISTRIBUÉE AVEC CELUI-CI ET COMPREND TOUTES LES LIMITATIONS ET TOUS LES DÉNIS DE RESPONSABILITÉ QUI S'Y RATTACHENT. SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU UNE COPIE DE L'ENTENTE DE LICENCE DU FABRICANT DU LOGICIEL, Veuillez COMMUNIQUER AVEC CANON IMMÉDIATEMENT.

CANON NE SAURA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE QUELQUE BLESSURE CORPORELLE, DOMMAGE MATÉRIEL (À MOINS QU'IL NE SOIT CAUSÉ UNIQUEMENT ET DIRECTEMENT PAR LA NÉGLIGENCE DE CANON), Perte DE REVENU OU DE PROFITS, INCAPACITÉ DE RÉALISER DES ÉCONOMIES OU D'AUTRES BÉNÉFICES, DÉPENSES POUR DE L'ÉQUIPEMENT OU DES SERVICES DE SUBSTITUTION, FRAIS D'ENTREPOSAGE, Perte OU CORRUPTION DES DONNÉES, FRAIS D'ENTREPOSAGE OU AUTRES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS CAUSÉS PAR L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT OU L'INCAPACITÉ À UTILISER L'ÉQUIPEMENT OU TOUTE COMPOSANTE DE CELUI-CI, QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE DE DROIT SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST FONDÉE ET MÊME SI CANON A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. TOUT RECOURS QUEL QU'IL SOIT CONTRE CANON NE SAURA ÊTRE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR AU PRIX DE L'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT QUI CAUSE LES PRÉTENDUS DOMMAGES. SANS LIMITATION DE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, L'ACHETEUR ASSUME TOUS LES RISQUES ET TOUTES LES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES PERTES, DES DOMMAGES ET DES BLESSURES SUBIS PAR DES PERSONNES ET DES BIENS DE L'ACHETEUR OU D'AUTRES PERSONNES AYANT POUR ORIGINE LA POSSESSION, L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER L'ÉQUIPEMENT VENDU PAR CANON ET QUI NE SONT PAS CAUSÉS UNIQUEMENT ET DIRECTEMENT PAR LA NÉGLIGENCE DE CANON. LA PRÉSENTE GARANTIE NE S'APPLIQUERA PAS À QUICONQUE D'AUTRE QUE L'ACHETEUR D'ORIGINE DE L'ÉQUIPEMENT ET ÉNONCE LES SEULS RECOURS D'UN TEL ACHETEUR.

Canon U.S.A.

Vous pouvez obtenir de l'assistance technique* pour l'Équipement comme suit :

Assistance par courriel par l'entremise de notre site Web à l'adresse www.canontechsupport.com

Aide téléphonique d'un représentant du service à la clientèle de Canon U.S.A. sans frais durant heures d'ouverture habituelles au 1-800-OK-CANON (1-800-652-2666)

Canon Canada

Vous pouvez obtenir de l'assistance pour votre Équipement comme suit :

Aide téléphonique d'un représentant du service à la clientèle de Canon Canada sans frais durant les heures d'ouverture habituelles au 1-800-OK-CANON (1-800-652-2666)

Lorsque vous appellerez, assurez-vous d'avoir votre numéro de série du Produit et votre date d'achat à portée de la main pour accélérer le service. Un représentant du service à la clientèle de Canon tentera de diagnostiquer la nature du problème et de le résoudre par téléphone. Si le problème ne peut être résolu par téléphone, on vous demandera de suivre les procédures applicables pour le SERVICE PAR COURRIER. À noter qu'une preuve d'achat datée est exigée pour l'entretien. Vous pouvez satisfaire à cette exigence en fournissant une copie de votre acte de vente daté.

* Les détails du programme d'assistance technique sont susceptibles de changer sans préavis.

ENTRETIEN PAR LA POSTE

ENTRETIEN PAR LA POSTE est un programme dans le cadre duquel votre Produit est réparé par un centre de services autorisé de Canon U.S.A. ou de Canon Canada. Les renseignements sur le centre de services autorisé peuvent être obtenus en visitant le site www.canontechsupport.com (pour les clients des États-Unis seulement) ou en communiquant avec le centre de service à la clientèle de Canon U.S.A. ou avec le centre d'information de la clientèle de Canon Canada au 1-800-OK-CANON (1-800-652-2666). On vous donnera le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'un centre de services autorisé pour le Produit. Vous aurez la responsabilité d'emballer convenablement et d'expédier à vos frais le Produit défectueux avec une copie de votre preuve d'achat datée, une explication complète du problème et une adresse de retour au centre de services autorisé. Ne joignez aucun autre article à votre Produit défectueux. Le Produit couvert par cette garantie limitée et qui se révèle défectueux à l'examen sera réparé et vous sera retourné sans frais par le centre de services autorisé. Tout Produit reçu par le centre de services autorisé qui n'est pas couvert par la garantie limitée vous sera retourné non réparé ou le fournisseur de service autorisé pourrait choisir de vous envoyer une estimation écrite du coût des réparations tel que le centre de services peut l'établir de temps à autre.

Canon est une marque déposée de Canon Inc.

IMPRIMÉ AU JAPON